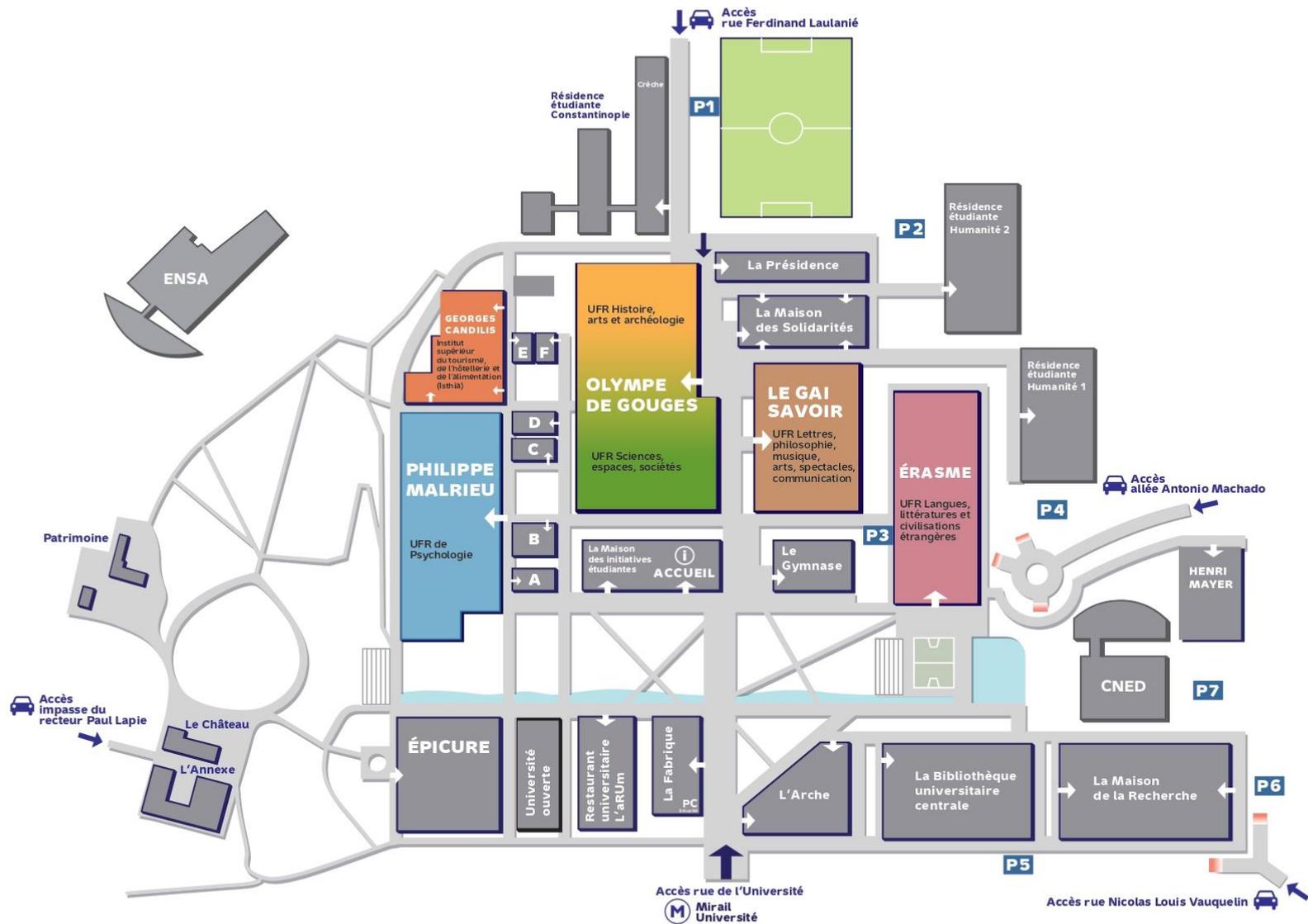




# Bienvenue à l'UT2J !



# Le Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUOI-IP) de L'UTJ

## Qui sommes-nous ?

Le Scuio-IP, *Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle*, de l'UTJ, dit **La Boussole**, participe à la définir et à mettre en œuvre de la politique d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants.

## A quoi servons nous ?

Nous sommes là pour vous accompagner à construire votre projet d'études et votre projet professionnel :

1. Venez rencontrer des professionnel.le.s de l'orientation : des chargé.e.s d'orientation et d'insertion professionnelle, sans rendez-vous et des Psychologues de l'Education Nationale conseillères en orientation, sur rendez-vous.
2. Participez aux ateliers, réunions d'information, rencontres et autres événements autour des thématiques suivantes :

S'orienter / Se réorienter / Connaître les métiers / Préparer ses candidatures / Stage / Diversifier ses expériences / Préparer son insertion professionnelle / Entreprendre / Permanences de relecture des CV et des lettres de motivation

Le programme détaillé des séances proposées se trouve sur l'ENT et sur la page IRIS du service

3. Consultez en libre accès notre documentation spécialisée sur les métiers, les formations, le marché de l'emploi, partir à l'étranger ; ainsi que nos ressources numériques : guides, vidéos, etc. Notre centre de ressources La Boussole dispose de postes de consultation et les ressources documentaires en lien avec vos recherches sur l'orientation et l'insertion professionnelle.

## Que pouvons-nous vous apporter ?

Vous souhaitez être conseillé et accompagné par un professionnel de l'orientation ? Ayez le réflexe la Boussole !

Vous cherchez des ressources sur les métiers, les études, les candidatures, l'insertion professionnelle ? Ayez le réflexe la Boussole !

Vous êtes perdu dans les possibilités de formation, de poursuite d'études et leurs procédures de candidature ? Ayez le réflexe la Boussole !

## Informations pratiques :

- Le service est ouvert au public du lundi au jeudi, sans rendez-vous, de 9h30 à 17h, au rez-de-chaussée du bâtiment Université Ouverte à côté du Restaurant Universitaire.
- Suivez l'actualité du Scuio-IP et retrouvez le programme de toutes nos actions sur votre ENT, rubrique Mon orientation, stage, insertion / Réussir mes candidatures et prochainement en ligne sur notre portail « La Boussole » et sur notre page IRIS
- [scuio-ip@univ-tlse2.fr](mailto:scuio-ip@univ-tlse2.fr)

# DIVE / Accueil général

Division de la Vie Etudiante et Accueil général



## Localisation

**Bâtiment 15-Arche Rez-de-chaussée :** Accueil DIVE, Pôle Affaires sociales (PAS), Pôle des Etudiants en situation de Handicap (PEH)  
**1<sup>er</sup> étage :** Pôle des Etudiants Etrangers (PEE). Bureau 107 et 108  
**Bâtiment 13-Accueil :** Accueil générale, Maison des Initiatives Etudiantes - Pôle Associations et Initiatives Etudiantes (PAIE).

## Activités

La Division de la Vie Étudiante (DIVE) est un lieu d'accueil et d'information pour tout-e-s les étudiant-e-s. Vous pouvez y poser les questions relatives aux conditions d'études, à la vie sur le campus, et à la vie étudiante de manière générale.

Vous trouverez à la DIVE :

- Des informations sur la sécurité sociale étudiante, les complémentaires santé et l'affiliation à la sécurité sociale (PAS),
- Des informations sur les aides solidaires (alimentaires, pour le transport, les stages, les bourses, etc.) (PAS),
- Des informations et un accompagnement pour les étudiant-e-s en situation de handicap (tutorat, prise de notes, surveillance d'examens, etc.) (PEH),
- Un atelier de transcription braille (PEH),
- Des informations, un accompagnement et un lieu d'inscription administrative pour les étudiant-e-s étrangers ou détenteurs d'un diplôme étranger (PEE),
- Des informations et un accompagnement pour réaliser un projet d'initiative culturelle, sportive ou citoyenne (PAIE),
- Un lieu d'organisation de manifestations culturelles ou associatives (PAIE).



# PESH

Pôle des Etudiants en Situation de Handicap



## Localisation

Bâtiment de l'Arche – Rez-de-chaussée



## Activités

Le Pôle des Étudiant·e·s en Situation de Handicap (PESH) est un des pôles d'activités de la DIVE.

Le PESH est la structure dédiée à l'accueil et l'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap :

- Préparation de la rentrée universitaire des primo arrivants
- Accueil et suivi toute l'année universitaire des étudiant·e·s
- Analyse des besoins de l'étudiant·e en situation de handicap pour mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement de son parcours de formation
- Coordination avec les équipes enseignantes et les scolarités
- Coordination et mutualisation des compétences notamment dans la prise en considération de la situation de handicap de l'étudiant·e avec d'autres services de l'Université (SIMPPS, Scuo-IP, SUAPS, MIN etc.)
- Recrutement des vacataires étudiant·e·s (preneurs de note, secrétaires, tuteurs et accompagnateurs pour aides diverses)
- Gestion des mesures d'accompagnement et/ou des mesures particulières à l'examen

	Aides solidaires de l'UT2J	Conditions d'attribution	Pièces justificatives spécifiques
 <p><b>dive-pas2</b></p> <p>décision de la CFVU du 05/07/2022</p>	<p>► Aide BAFA <input type="checkbox"/> formation générale <input type="checkbox"/> stage pratique <input type="checkbox"/> approfondissement</p> <p>► Aide BAFD <input type="checkbox"/> formation générale <input type="checkbox"/> stage pratique 1 <input type="checkbox"/> approfondissement <input type="checkbox"/> stage pratique 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide unique pour toute la durée de la vie étudiante</li> <li>• Formation réalisée soit pendant l'année universitaire en cours, soit pendant l'année universitaire précédente, c'est-à-dire entre le 01/07/2022 et le 31/05/2024</li> <li>• Prise en charge : 75% dans la limite de 800,00€ par étudiant-e</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Copie de l'attestation de suivi de la formation dans son intégralité ou copie du diplôme</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de la facture acquittée (<i>faisant apparaître la mention « PAYÉ » par exemple</i>) délivrée par l'organisme de formation au nom de l'étudiant-e</li> <li><input type="checkbox"/> Attestation de perception ou de non-perception d'un financement du BAFA/D par un autre organisme (CAF, DRUSCS, collectivité territorial...)</li> </ul>
 <p><b>dive-pas2</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dispositif inclut les factures de gaz et d'électricité</li> <li>• Aide attribuée en une ou plusieurs fois (maximum 3 demandes par bénéficiaire et par année universitaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Copie de la facture acquittée (<i>faisant apparaître la mention « PAYÉ » par exemple</i>) ou de l'échéancier (<i>calendrier de paiement</i>) au nom de l'étudiant-e pour un</li> </ul>
 <p><b>dive-pas2</b></p> <p>décision de la CFVU du 17/02/2022</p>	<p>► Aide mobilité douce</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> achat d'un vélo <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> avec assistance électrique</li> <li><input type="checkbox"/> sans assistance électrique</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> achat d'une trottinette <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> avec assistance électrique</li> <li><input type="checkbox"/> sans assistance électrique</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide unique pour toute la durée de la vie étudiante</li> <li>• Achat effectué pendant l'année universitaire en cours, c'est-à-dire entre le 01/07/2023 et le 31/05/2024</li> <li>• Prise en charge : 100,00€ par étudiant-e</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Copie de la facture acquittée (<i>faisant apparaître la mention « PAYÉ » par exemple</i>) au nom de l'étudiant-e concernant l'achat d'un vélo ou d'une trottinette</li> </ul>
 <p><b>dive-pas1</b></p> <p>décision de la CFVU du 05/07/2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Aide à l'installation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dispositif inclut les achats d'équipements de première nécessité (ex : lit, cli-clac, micro-ondes, etc.). Les équipements informatiques et audiovisuels sont exclus du dispositif</li> <li>• L'étudiant-e doit être logé-e à titre individuel ou en couple ou en colocation, avec un bail de logement non meublé sur lequel apparaît son nom et prenant fin au plus tôt le 30 juin de l'année</li> <li>• Aide unique pour toute la durée de la vie étudiante</li> <li>• Achats effectués pendant l'année universitaire en cours, c'est-à-dire entre le 01/07/2023 et le 31/05/2024</li> <li>• Prise en charge : 85% dans la limite de 500,00€ par étudiant-e</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Copie du bail de location du logement non meublé (le nom de l'étudiant-e doit apparaître)</li> <li><input type="checkbox"/> Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de l'étudiant-e (facture EDF, téléphone/internet, eau, etc.)</li> <li><input type="checkbox"/> Copie des factures acquittées (déjà payées) au nom de l'étudiant-e pour les achats concernés par l'aide <i>Les tickets de caisse ne sont pas recevables.</i></li> </ul>
 <p>décision de la CFVU du 17/02/2022</p>	<p>► Aide permis de conduire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> formation initiale</li> <li><input type="checkbox"/> formation complémentaire</li> <li><input type="checkbox"/> examen</li> </ul>	<p>étudiant-e*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge pour le permis : 80% dans la limite de 300,00€ par étudiant-e* (en cas d'échec à l'examen de conduite, une aide complémentaire de 100,00€ pourra être accordée sur présentation d'une facture et d'une attestation de suivi*)</li> </ul> <p>*<i>déduction faite des différentes aides d'État ou de collectivités</i></p>	<p><i>mention « PAYÉ » par exemple</i>) au nom de l'étudiant-e concernant la formation (et l'examen) au code de la route et/ou au permis de conduire selon l'objet de la demande</p>

# Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives



## 5. SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) Localisation

Le SUAPS est localisé au Bâtiment Le Gymnase.

### Activités

Le SUAPS représente une structure dynamique, diversifiée et souple au service de l'intégration, de la réussite, de la santé des étudiant·e·s et du bien-être du personnel de l'UT2J.

### Contact :

Accueil Rdc du Bâtiment

Gymnase Horaires d'ouvertures :

Du lundi au jeudi : 9h30/11h30-13h/16h - Vendredi : 9h30/11h30

[suaps@univ-tlse2.fr](mailto:suaps@univ-tlse2.fr)

Plus de trente activités physiques et sportives sont proposées par le service dans le cadre :

- d'Activités de Loisir
- d'Unité d'Enseignement Optionnelle
- d'Unité d'Enseignement d'Ouverture de Licence

### Questions sur...

*Combien ça coûte ?*

=> Gratuit pour l'ensemble des étudiant·e·s de l'UT2J.

=> Une participation aux frais, variable selon l'activité, est demandée pour les activités de pleine nature (tarifs sur plannings de présentation).

### Informations spécifiques

- Inscriptions : en ligne uniquement sur IGSPORT, sous réserve des places disponibles.
- Ouverture du site d'inscription en ligne le lundi 18 septembre 2023 à 9h30.
- Plannings des réunions et activités à retirer au secrétariat à la rentrée ou consultable en ligne dès le 21 Juillet 2023.

Informations sur les différentes disciplines sportives :

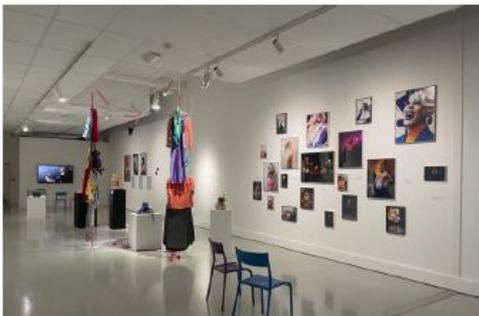
Sur le site Internet de l'UT2J : <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-des-campus/sport/>

### Informations GUIDES

- ❖ Hall d'entrée assez grand pour accueillir les groupes d'une trentaine de personnes.
- ❖ Accueil d'un enseignant et présentation des activités au premier étage.



# CIAM



Exposition dans le cadre de la manifestation « Queer Rising », juin 2022



Workshop de la Licence Jazz, décembre 2021



Spectacle de danse, SOA « Groove », février 2022

# LE SIMPPS

un service médical, psychologique  
et social pour les étudiant.e.s



# Relations Internationales



## Localisation

Le service des Relations Internationales est localisé au bureau AR104, bâtiment 15-Arche

## Questions sur....

### Comment partir étudier à l'étranger ?

Des réunions d'information sur les dispositifs de mobilité sont réalisées entre octobre et janvier de l'année universitaire. Consultez régulièrement l'ENT étudiant.

## Activités

Le service des Relations Internationales permet, chaque année, à de nombreux et nombreuses étudiant-e-s d'effectuer un séjour à l'étranger, qu'il soit à vocation étudiante ou professionnelle.

Avec 400 accords internationaux et de nombreuses universités partenaires, le service saura vous guider vers les meilleures possibilités de mobilité : Erasmus, Conventions internationales, BCI (Canada), stage et assistantat et vous renseigner sur les financements proposés par les différents organismes partenaires.



# PC Sécurité



**\*Poste Central de Sécurité**

## Localisation

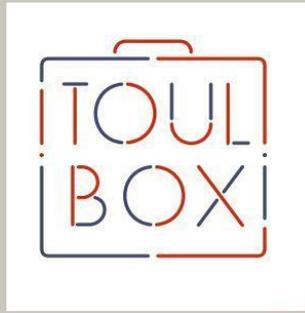
Bâtiment 11-La Fabrique

Le PC Sécurité est ouvert 7j/7j – 24h/24h, et joignable au **05.61.50.47.81** depuis un téléphone portable ou un fixe.

**Pour tout accident ou incident appeler uniquement le PC sécurité**

Les agents de sécurité se chargeront d'appeler, d'orienter et d'accompagner les services des secours (pompiers et/ ou SAMU) à l'intérieur de l'Université.

LES PARTENAIRES !



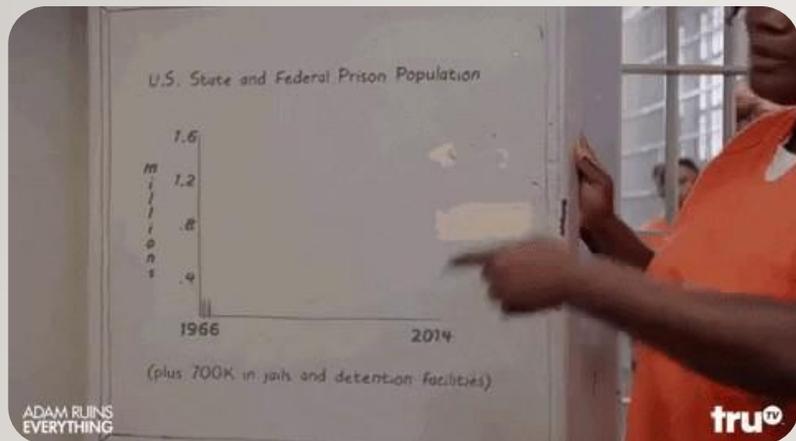
**MAIRIE DE**  **TOULOUSE**  
[www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr)



 **Université  
de Toulouse**



# Observatoire de la Vie Etudiante et de l'insertion professionnelle (OVE)



## Vous étudiez à **L'UT2J**

### Votre avis nous intéresse

Thèmes abordés

#### Pourquoi ?

Vos conditions de vie et d'études

- En répondant nombreux à nos enquêtes, **vous contribuerez** à :
- l'amélioration de l'offre de formation
  - l'évolution de vos conditions d'études
  - la connaissance de l'insertion professionnelle

- Hébergement,
- Transport,
- Activité salariée,
- Vie sur le campus,...

#### Quand ?

Votre avis sur la formation

Durant vos années d'études et après votre départ de l'UT2J, vous serez sollicité-e-s par mail ou téléphone pour répondre à ces enquêtes.

- Contenus pédagogiques,
- Organisation des contrôles de connaissances,
- Satisfaction,...

#### Par qui ?

Votre devenir et votre insertion professionnelle

L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), service de l'université qui réalise des études et des enquêtes auprès de l'ensemble des étudiants de l'Université Toulouse-Jean Jaurès.

- Secteurs d'emploi,
- Types de contrat,
- Niveau et quotité de l'emploi,
- Satisfaction,...

- SCUIO-IP = Service Commun Universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
- Scuio-ip@univ-tlse2,fr

Qui ?

- La Boussole, Rdc Bâtiment Université Ouverte.
- Ouvert du lundi au jeudi sans rendez-vous de 10h30 à 17h

Où ?



Comment ?

- Conseil et accompagnement professionnel de l'orientation
- Recherche de ressources sur les candidatures, l'insertion pro

Quoi ?

... à la construction de  
études et votre projet

### Informations spécifiques

Proposition d'ateliers, de réunions d'information, de rencontres et autres événements de différentes thématiques : S'orienter, se réorienter, CV, Lettres de Motivation, Connaître les métiers, etc

# UNITÉS D'ENSEIGNEMENT D'OUVERTURE

---

Quelques caractéristiques :

*L'UE d'Ouverture évalue l'investissement de l'étudiant dans une pratique concrète et définie.*

*L'Évaluation a lieu en contrôle continu.*

*L'UE d'ouverture ouvre droit à une bonification à la moyenne du semestre (0,5 points).*

# UNITÉS D'ENSEIGNEMENT D'OUVERTURE

---

*S'inscrire aux UE d'Ouverture **Citoyenneté***

*Où se renseigner : **La Maison des Initiatives Étudiantes, Bâtiment Accueil.***

*S'inscrire aux UE d'Ouverture **Culture.***

*Où se renseigner : **Accueil du CIAM, La Fabrique.***

*S'inscrire aux UE d'Ouverture **Sport.***

*Où se renseigner : **SECRÉTARIAT DU SUAPS, Le GYMNASSE.***

# RESTAURANT UNIVERSITAIRE (RU)

---

**Présentation dans les locaux du RU**

**Prix du ticket RU : 3,30€**

**Tarif très social pour un e étudiant e boursier ou en situation de grande précarité de 1€.**



# MIE

Maison des Initiatives Etudiantes

LA MAISON  
DES INITIATIVES ETUDIANTES



## Localisation et Activités

Maison des Initiatives Etudiantes (MIE). En face du restaurant universitaire.

La Maison des initiatives étudiantes (MIE) met à disposition des étudiant-es un espace polyvalent dédié à la vie universitaire :

- « La Grande Salle », permettant la tenue de concerts, de débats, la diffusion de films, la mise en place d'installations artistiques, des représentations théâtrales...
- La salle de réunion destinée à la vie associative.
- L'espace de convivialité (échange, détente...).

La MIE héberge entre 15 et 20 associations étudiantes logées au premier étage. Chacune de ces associations effectue une à deux fois par semaine une permanence ouverte au public.

On y trouve aussi le bureau du vice-président étudiant (contact Raphaël [MONTAZAUD, vpe@univ-tlse2.fr](mailto:MONTAZAUD,vpe@univ-tlse2.fr)).



La MIE accompagne les projets étudiants et c'est aussi un centre de ressources pour s'inscrire aux UE d'ouverture citoyenneté.

Elle est un lieu de diffusion de l'actualité universitaire, toulousaine et régionale (actualité culturelle, associative, sportive, citoyenne ; petites annonces concernant le logement, travail, covoiturage, etc).



#SINGMOVIE

Jean Cadres



JOURNEES D'INTEGRATION 2022-2023

# La CVEC

Le FSDIE (Fonds de Solidarités et de Développement des Initiatives Étudiantes)

## ( Contribution Vie Etudiante et de Campus )



### 7. La CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus)

Cette contribution est destinée à :

- favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant-e-s
- conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

La CVEC pourra soutenir la réalisation de projets étudiant-e-s, à caractère associatif sous la forme de subventions attribuées par l'Université : Le Fonds de Solidarité de Développement des Initiatives Étudiantes ou FSDIE. Les projets étudiant-e-s, portés par des associations, interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité, de l'engagement citoyen, etc.

**Contact :**

Pôle Associations et Initiatives Étudiantes ou PAIE : [paie@univ-tlse2.fr](mailto:paie@univ-tlse2.fr)

La CVEC Social permet de répondre à la précarité étudiante dans les limites de son budget. Il se décline sous la forme de différentes aides solidaires dont certaines s'adressent exclusivement aux étudiant-e-s en grande difficulté :

- Aide à l'obtention du B.A.F.A./D,
- Aide à l'obtention du code de la route, ou du permis de conduire,
- Aide à l'achat d'un moyen de mobilité douce,
- Aide à l'installation,
- Le coup de pouce santé,
- Aide au transport,
- Aide alimentaire,
- Aide panier alimentaire et d'hygiène,
- Aide solidaire sociale.

L'aide au transport, l'aide alimentaire, l'aide panier alimentaire/hygiène, et l'aide solidaire sociale s'adressent aux étudiant-e-s en grande difficulté, et sont soumises obligatoirement à une évaluation sociale réalisée par les services sociaux.

Pour plus de renseignements, s'adresser au gestionnaire affaires sociales de votre composante d'inscription.

**Contact :**

Pôle des affaires sociales de la DIVE ou PAS (Bureau AR010)



L'UNIVERSITÉ TOULOUSE-JEAN JAURÈS  
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE !

**THE END**